

avec les autres. Je suis convaincu que leur réintégration dans la vie civile en serait grandement facilitée.

Je prétends, de plus, que ces prisonniers devraient obtenir la permission de parler de leurs problèmes personnels ou des événements du jour à des profanes triés sur le volet. Ces entretiens, leur permettant de se tenir en contact avec le monde extérieur atténueraient leur changement brusque d'état de vie. Il faut aussi pourvoir aux besoins personnels des libérés. En quittant le pénitencier, le prisonnier reçoit un complet bourgeois et pas plus de dix dollars, en plus d'un billet simple pour se rendre à l'endroit où il a été condamné. Plusieurs libérés sont sans gîte et sans économies, ils ont fort peu d'amis pour leur venir en aide. Il y a peu de temps, un homme s'adressait à un établissement commercial en Ontario. Le directeur du personnel avait l'impression que cet homme était infirme parce qu'il boitait. Or, cela provenait de ce que les chaussures qu'on lui avait fournies à sa libération n'allaient pas à son pied. C'étaient de bonnes chaussures, bien faites mais mal ajustées, à tel point que l'homme marchait avec difficulté. Il ne pouvait s'en défaire parce qu'il n'avait pas l'argent voulu pour en acheter une nouvelle paire. Il se sentait assez gêné sans être contraint de prendre une allure étrange. Voyons à ce que ces gens soient convenablement vêtus et chaussés quand ils cherchent à se réhabiliter.

Il y a aussi le problème de trouver un emploi afin que l'ex-prisonnier ne retourne pas à ses anciennes habitudes illégales. Doit-il révéler à son patron qu'il sort de prison? Voilà un problème épineux. Certains libérés ont besoin d'outils pour travailler mais n'ont pas l'argent pour en acheter. D'autres emplois, qui exigent une garantie, sont ordinairement refusés aux ex-prisonniers. A sa sortie de prison un homme se rend compte qu'il ne peut conduire un camion ni un taxi ni se faire vendeur parce qu'il lui faut un permis que les autorités municipales n'accordent pas à l'ex-prisonnier.

Je suis heureux de constater que le budget renferme une subvention de \$35,000 aux sociétés d'aide aux prisonniers. Cette subvention, instituée pour la première fois en 1948, doit être maintenue parce que ces sociétés dites Sociétés John Howard s'occupent beaucoup des prisonniers après leur libération. Je m'en voudrais de ne pas signaler en particulier le travail pratique et efficace de réhabilitation des prisonniers qu'accomplit le président de l'Association pénitenciaire du Canada, M. J. Alex. Edmison, K. C. M. Edmison et ses collaborateurs ont beaucoup aidé les prisonniers à obtenir de l'emploi et à refaire

leur vie. Les employeurs font confiance au jugement de M. Edmison et suivent ses propositions. Entre autres services élémentaires rendus aux prisonniers, il fournit des billets de chemin de fer, des repas, des vêtements, le loyer d'une chambre et divers articles qui peuvent être nécessaires. Ce service répond à un grand besoin dans le domaine de la réhabilitation dans la vie civile.

Pour terminer, j'adresse mes félicitations au ministre actuel de la Justice qui poursuit en faveur des prisonniers le nouveau régime établi en 1946. Il fait de bonne besogne. Je félicite également le Commissaire des pénitenciers et ses deux adjoints qui s'acquittent admirablement de leurs fonctions. Le régime n'est pas parfait, mais notre pays donne l'exemple aux autres nations avides de progrès dans le domaine de la réhabilitation civile.

M. Herridge: A titre de représentant de la plupart des Doukhobors de la Colombie-Britannique, je n'ai pas à m'excuser de consacrer quelques instants ce soir à exposer la question des Fils de la Liberté, afin de saisir la Chambre et le Gouvernement de l'avis de la plupart des gens que j'ai avantage de représenter. La revue *MacLean's* les appelle plutôt les Fils de l'anarchie que les Fils de la Liberté. Cette appellation définit exactement la population dont j'entends parler ce soir.

En terminant le discours que j'ai prononcé en cette enceinte en 1946, au sujet des Doukhobors, voici ce que j'affirmais, comme en fait foi la page 5706 du *hansard* du 30 août de cette année-là:

En terminant, j'invite le Gouvernement à s'entendre avec les autorités de la Colombie-Britannique pour songer aux désirs de mes commettants et en arriver si possible à la solution d'un problème social déjà ancien. Avec de la détermination, un esprit ouvert, on pourra sûrement, et dans un avenir rapproché, régler le problème à la satisfaction des habitants de ma circonscription de Kootenay-Ouest et donner à la grande majorité des Doukhobors, désireux de vivre en conformité de nos lois et de nos coutumes, l'occasion de dire à leur façon ordinaire: "*Slava Bahu.*"

Cela se passait durant l'été de 1946. Depuis lors, il s'est produit de nouveaux désordres et crimes d'incendie, mais les gouvernements fédéral et provincial n'ont pris aucune mesure efficace de répression, sauf au cours des mois récents.

Avant de poursuivre, je tiens à faire une distinction, pour la gouverne des députés, entre les Fils de la Liberté et le groupe principal des Doukhobors. Nous avons dans la région près de 12,000 personnes qui portent la désignation générale de Doukhobor. Il ne s'agit pas ici d'une race mais d'un groupement imbu de certaines croyances religieuses. De ce nombre, près de 10,000 sont de braves gens. Les deux mille autres sont groupés en